

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 septembre 2014, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-267** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)* ».

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement AO-1 afin de faire des modifications de concordance et d'enlever l'obligation de la présence des directeurs aux séances du conseil.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 11 septembre 2014.

Marie-France Paquet, avocate
Secrétaire de l'arrondissement